

Bruxelles, le 29 février 1984

### RELATIONS CEE-JORDANIE

Les relations de la Jordanie avec la Communauté sont régies par un Accord de Coopération, lequel a été signé le 18 janvier 1977 et est entré en vigueur le 1er novembre 1978. L'accord porte sur les domaines du commerce, de l'économie, de la coopération financière et technique et des dispositions institutionnelles par le Conseil de Coopération et les contacts parlementaires.

#### Commerce

Les produits industriels originaires de la Jordanie bénéficient de l'accès en exemption de droits de douane sur les marchés de la Communauté. Un nombre important de produits agricoles bénéficie de réductions tarifaires allant de 40 à 80 % pour des périodes spécifiques de l'année.

En 1982, les exportations de la Communauté vers la Jordanie s'élevaient à 1.710,1 mio Ecus, tandis que les importations de la Communauté s'élevaient à 53,1 mio Ecus, montrant ainsi un déficit commercial de 1.657 Mio Ecus, ce qui reflète les structures économiques respectives des deux partenaires.

Par groupe de produits les exportations de la Jordanie pour les produits agricoles ne représentaient que 2 % tandis que les produits industriels - en majeure partie les phosphates et des engrais - représentaient 98 %. Les importations de la Communauté concernent des machines et de l'équipement de transport, des produits manufacturés et des produits alimentaires; la part de la Communauté dans les exportations de la Jordanie ne représente que 5 % par rapport aux autres pays arabes qui absorbent 60 % des exportations de la Jordanie; la part de la Communauté dans les importations de la Jordanie s'élevait en 1982 à 30 %.

#### La coopération financière et technique

Le 1er Protocole financier ratifié en 1978 couvre la période 1977 à 1981 et porte sur 18 mio Ecus sous forme de prêts de la BEI, sur 18 mio Ecus sous forme de subventions et sur 4 mio Ecus sous forme de prêts spéciaux.

Le 2ème Protocole financier, ratifié en 1983 couvre la période 1982 à 1986 et porte sur 37 Mio Ecus sous forme de prêts de la BEI, sur 19 Mio Ecus sous forme de subventions et sur 7 mio Ecus sous forme de prêts spéciaux.

Les secteurs principaux pour lesquels la coopération a été sollicitée sont, en ce qui concerne les prêts de la BEI, l'industrie et l'infrastructure et en ce qui concerne les autres aspects de la coopération financière et technique, l'éducation, l'agriculture et l'assistance technique.

#### Les contacts parlementaires

Pendant l'année 1983, deux délégations parlementaires ont visité la Jordanie : l'une chargée des relations avec les pays de Mashrek (du 29.3. au 1.4.83) et l'autre du groupe populaire européen (du 29.5. au 31.5.83). Le roi Hussein s'est adressé au Parlement Européen à Strasbourg le 15 décembre 1983.

Tout récemment, Le Président Dankert a visité la Jordanie du 22 au 24 février 1984.